Maître d'œuvre	Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques et de valorisation du Ru des Anorelles dans le centre-bourg d'Anor (59) Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont/ Commune d'Anor	Compte rendu de chantier RC 10

COMPTE RENDU

Réunion de chantier du 23/07/2015

Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure		*Nom et init. prénom*	*Tél.*	*Fax*	*Adresse courriel*	*Etat*	*Diffusion à*
MO	Synd. SIABOA	PREDHOMME R.			raymond.predhomme@laposte.net	A	x
		BAILLEUL B.			bernard.bailleul@ville-anor.fr	P	
		HUTIN P.			philippe.hutin@wanadoo.fr	A	
		DUDIN J.			syndic.siaboa@akeonet.com	A	
MO	Commune d'ANOR	PERAT J-L.			contact-mairie@anor.fr	P	x
		BAILLEUL B.			bernard.bailleul@ville-anor.fr	P	x
		PECQUERIE S.			samuel.pecquerie@ville-anor.fr	A	x
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	x
E	Ent. IDVERDE	BRUYERRE C.	06.76.86.68.43		christophe.bruyerre4@orange.fr	P	x
		RICQUE L.	06.76.12.83.29		laurent.ricque@idverde.com	A	
E	Ent. MONTARON	RATTE L.	06.61.34.60.76		laurent.ratte@colas-np.com	P	
E	Ent. WATTELEC	WATTIER E.	06.71.22.45.31		wattelec2@wanadoo.fr	A	
AMO	USAGMA	FAUVEL M.	03.23.20.36.74		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
		FELZINGER G.				A	
	Commission tvx	FRAILLON M.			fraillon.gm@orange.fr	A	x
		GUILLAUME P.				A	x
	DDTM						
	Agence de l'Eau Artois Picardie	MALBRANCQ J.			J.malbrancq@eau-artois-picardie.fr	A	X
	CG59	LEDDA C.			carole.ledda@cg59.fr	A	X
	Voirie Départementale	FOUQUART G.			gerard.fouquart@cg59.fr	A	X
	Entente Oise Aisne	HOUDAYER O.			houdayer.eptboise@orange.fr	A	X
	Feder. Pêche 59	KLEINPRINTZ G.			gildas@peche59.com	P	x

Ordre du jour

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles
- banquettes végétalisées, boudins coco, reprise de seuils, enrochements, accès rive droite.

Travaux de valorisation du ru des Anorelles
- Implantation des ouvrages, terrassements, canalisations existantes.

Pièce(s) annexe(s)

Prochaine réunion

Jeudi 30 juillet 2015 à 14h.

Planning prévisionnel

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles
- Finition des boudins coco semaine 31 ;
- Finition des banquettes végétalisées semaine 31.

Travaux de valorisation du ru des Anorelles
- Début des travaux de terrassement semaine 31.

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 4 jours après sa réception (à date de l'envoi par email).

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
1	***Documents remis / à remettre***	**Documents remis en réunion** - **Documents à remettre** -		
2	***Remarque(s) sur le précédent compte-rendu***	-	-	-
3	***Travaux préparatoires***	▪ L'ouvrage de franchissement sera déposé au plus tard mardi 28/07/2015. ▪ L'entreprise veillera à ce que l'accès à la rive gauche du cours d'eau, dans l'enceinte du parc Desprès, soit interdit aux riverains (grillage ou rubalise à mettre en place).	ID VERDE ID VERDE	Semaine 31 Semaine 30

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	**<u>Reprise du seuil amont (TF):</u>** ▪ Des blocs ont été remis en place au sein du lit mineur afin de créer un micro-seuil en escalier. Ce dernier permet d'augmenter la ligne d'eau en amont d'environ 30cm à 40cm. ▪ Une veine préférentielle d'écoulement a été réalisée au centre du micro-seuil afin de permettre le passage de la population piscicole. *Micro-seuil en escalier et veine préférentielle d'écoulement* **<u>Gestion de la renouée:</u>** ▪ Le massif de renouée situé sous la passerelle d'accès au parc Desprès a été déposé. ▪ L'entreprise veillera à finaliser correctement les terrassements afin de limiter tout risque de reprise et de propagation. ▪ Les matériaux issus des déblais ne seront en aucun cas réutilisés sur site. Ils seront évacués vers une structure d'accueil adaptée. ▪ Le massif situé plus en aval, en rive droite, fera l'objet d'une fauche avant la réalisation des terrassements. Massif de renouée déposé (passerelle d'accès au parc Desprès)	ID VERDE	Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	**<u>Boudins coco pré-végétalisés (TC1)</u>** ▪ Un géotextile a été mis en place entre les boudins et la berge. ▪ Les pieux ont été recoupés à hauteur des boudins coco. ▪ Des fers à béton ont été mis en place régulièrement afin de renforcer la fixation des boudins. ▪ Reste à finaliser : o La mise en œuvre du remblai entre les boudins et les berges ; o La mise en place des nattes végétalisées sur le remblai. Elles seront fixées sur le géotextile. 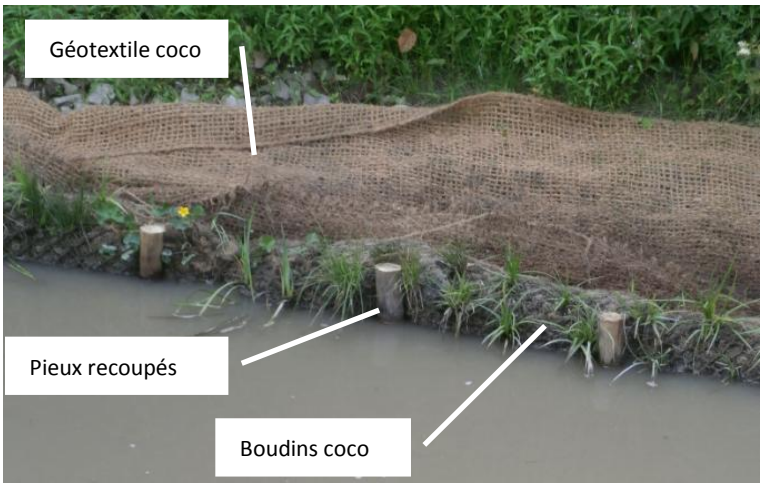 *Boudins coco pré-végétalisés et géotextile* *Boudins coco pré-végétalisés et nattes végétalisées*	ID VERDE	Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	**<u>Banquettes pré-végétalisés (TC1)</u>** ▪ Le tracé définitif des banquettes sera ajusté en fonction du positionnement des aménagements de valorisation paysagère : o les banquettes seront présentes sous l'ouverture du ponton d'observation ; o la limite du ponton d'observation (coté cours d'eau) correspondra à la limite de banquette (coté cours d'eau) ; o les hauts de banquettes seront mis en place à une distance d'environ 70cm du cheminement piéton de bas de berge. ▪ Les terrassements pour réalisation des banquettes végétalisées sont en cours de réalisation. ▪ Une tranchée est réalisée en pied d'assise des banquettes afin d'en permettre l'ancrage. ▪ La profondeur des tranchées réalisées est d'environ 5cm à 10cm. Les tranchées d'ancrage restantes seront si possible réalisées jusqu'à une profondeur plus importante (30cm). ▪ Les nattes végétalisées sont en cours de pose. ▪ Une fois les nattes mises en place au sein de la tranchée d'ancrage, un recouvrement de graves (0/100mm) est réalisé en bordure de banquette afin de compléter l'ancrage. ▪ L'entreprise veillera à ce que le recouvrement des nattes se fasse de l'amont vers l'aval et du pied de berge vers le haut de berge. ▪ Les banquettes mises en place mais ne respectant pas ces règles de recouvrement <u>seront à reprendre</u>. ▪ Les nattes sont fixées par des cavaliers. Des pieux en châtaignier seront de plus battus au travers des nattes. ▪ Les banquettes seront ensemencées (avec un mélange de berge identique à celui utilisé lors de la réalisation des travaux de la tranche ferme). *Nattes pré-végétalisées*	ID VERDE ID VERDE	Semaine 30 Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	 *Tranchée d'ancrage* *Recouvrement du pied de banquettes avec de la grave* **<u>Diversification des écoulements – mise en place d'enrochements (TC1)</u>** ▪ La berge de la rive gauche en aval du micro-seuil en cascade devait être initialement protégée par la mise en place d'enrochements. ▪ Le profil de berge a été repris (création d'un replat) et des nattes végétalisées seront mises en place en remplacement des enrochements. *Berge située en rive gauche à habiller en nattes*	ID VERDE	Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	▪ Des enrochements seront mis en place en aval du micro-seuil, en rive droite, sous la passerelle. Ils permettront de protéger les berges ainsi que les banquettes des phénomènes d'affouillement et d'érosion. 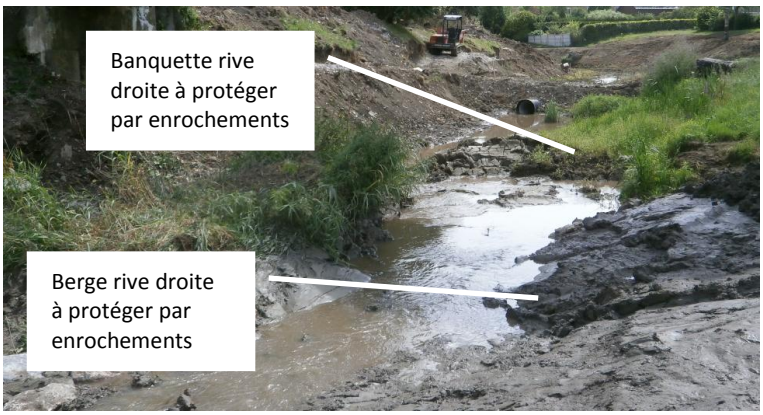 *Berge située en rive droite et banquette à protéger par enrochements* ▪ Des enrochements ont été mis en place en amont du linéaire de cours d'eau faisant l'objet des travaux. Ils permettent de protéger les banquettes végétalisées au droit de la zone de transition cours d'eau naturel/ cours d'eau réaménagé. ▪ Les blocs ont été disposés en forme de « fer à cheval », constituant ainsi un ralentissement supplémentaire des écoulements (non souhaité). ▪ L'entreprise reprendra les blocs mis en place au sein du lit d'étiage et les disposera plus en mont, en protection de berges. *Enrochements mis en place en amont (transition cours d'eau naturel/ cours d'eau réaménagé)* 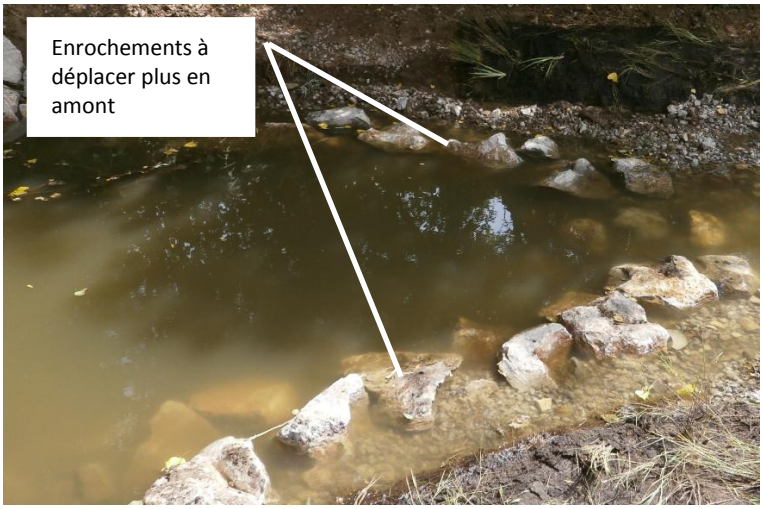 *Enrochements disposés au sein du lit d'étiage à déplacer plus en amont*	ID VERDE ID VERDE	Semaine 31 Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	▪ Des enrochements seront mis en place en sortie des canalisations présentes sur l'ensemble du linéaire, sur les deux berges. ▪ Les talus situés sous ces canalisations seront habillés en enrochements. ▪ Le pied des berges situées en face des canalisations sera de même protégé par la mise en place de blocs. *Protection par enrochements réalisée en sortie de canalisation* ▪ Des enrochements seront disposés sur le linéaire retravaillé afin de diversifier les écoulements. Ils seront mis en place : o en fonction des enrochements en sortie de canalisation ; o sur les d'extrados du cours d'eau, en pied de berge et au centre du lit d'étiage ; o sur les linéaires plus lentiques. ▪ Les enrochements seront mis en place de manière ponctuelle (pas d'habillage continu en pied de berge); ▪ Une densité d'environ 4 ou 5 blocs pour 5ml de cours d'eau sera respectée. *Enrochements à mettre en place sur extrados du cours d'eau*	ID VERDE ID VERDE	Semaine 31 Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
4	***Travaux***	▪ Le linéaire de cours d'eau situé au droit de l'ancien batardeau (réalisé dans le cadre des travaux effectués en 2014) sera repris. ▪ L'ancien batardeau constitue un micro-seuil remontant la ligne d'eau en amont. Il est de plus à l'origine du facies de radier observé en aval. ▪ Le fond du lit mineur sera légèrement terrassé afin de redonner plus de pente en amont. ▪ Une partie des blocs présents sera laissée en place. L'autre partie sera déplacée et réutilisée afin de diversifier les écoulements. 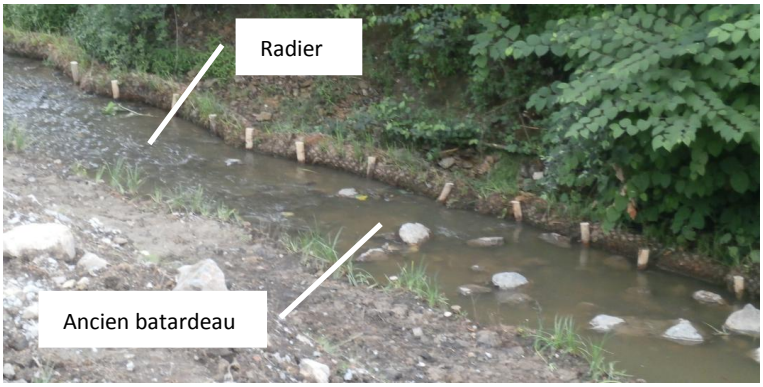 *Ancien batardeau* 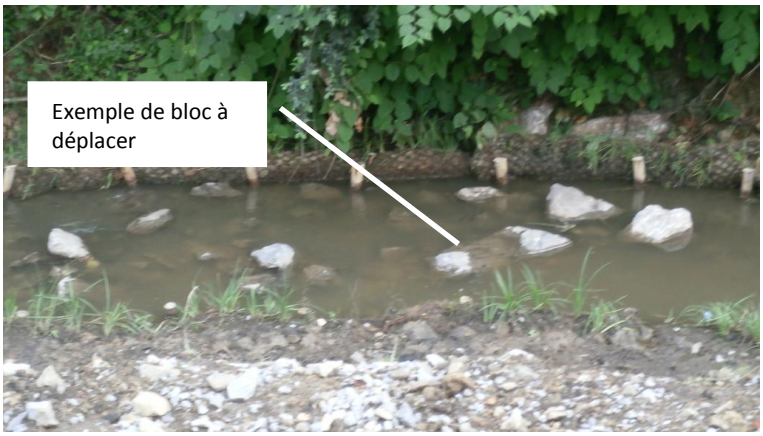 *Exemple de blocs à déplacer* ▪ Sur le linéaire aménagé en boudins végétalisés, les écoulements présentent peu de diversité (faible sinuosité). ▪ Des enrochements seront mis en place par groupes de 2 ou 3 en quinconce, en alternance rive gauche/ rive droite. *Enrochements à mettre en place pour diversification des écoulements (linéaire aménagé en boudins coco)*	ID VERDE ID VERDE	Semaine 31 Semaine 31

Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
5	***Délais et planning***	▪ Finition des boudins coco semaine 31. ▪ Finition des banquettes végétalisées semaine 31.		

Travaux de valorisation du ru des Anorelles

Travaux de valorisation du ru des Anorelles				
N°	**Points abordés**	**Observations**	**Action par**	**Date d'action**
A	***Documents remis / à remettre***	**Documents remis en réunion** **Documents à remettre**		
B	***Remarque(s) sur le précédent compte-rendu***	-	-	-
C	***Travaux préparatoires***	**<u>Implantation des ouvrages</u>** ▪ L'implantation des ouvrages de valorisation a été effectuée courant de semaine 30 par un géomètre. ▪ Afin de palier à l'erreur d'altimétrie relevée par l'entreprise Montaron (sur la partie aval du projet), il a été décidé : o de relever d'environ 0,30m la cote altimétrique du cheminement piéton (en partie basse) sur l'ensemble du linéaire ; o de retirer ou d'ajouter quelques marches suivant besoins. ▪ La distance entre le cheminement piéton (en partie basse) et la rupture de pente du talus sera d'environ 0,90m. ▪ Les banquettes végétalisées seront mises en place 0,30m au dessus de la rupture de pente de la berge. Elles seront alors distantes du cheminement piéton d'environ 0,60m. ▪ La zone de transition entre les plantes hélophytes et le cheminement piéton sera ensemencée. ▪ L'emprise du belvédère et du ponton d'observation a été piquetée. ▪ La limite aval du ponton d'observation correspond à la position d'une canalisation EP (ø500 PVC). ▪ La cote radier de cette canalisation sera abaissée afin de permettre la réalisation du cheminement piéton (en partie basse). ▪ Le concessionnaire du réseau (NOREADE) sera contacté au préalable. ▪ 2 autres canalisations se situent actuellement en rive gauche. Toutes deux constituent une gêne à la réalisation du cheminement piéton (en partie basse). ▪ Les services techniques de la commune seront contactés afin de statuer sur la possibilité de déposer ces deux ouvrages. ▪ La position des poteaux constituant la structure portante du ponton d'observation (coté cours d'eau) a été implantée. Elle correspond à la limite (coté cours d'eau) des banquettes végétalisées. ▪ L'entreprise Montaron veillera à réaliser un replat sous l'ouverture du ponton afin de permettre la mise en place d'espèces hélophytes. ▪ L'entreprise ID VERDE proposera pour validation des espèces de plantes hélophytes (différentes de celles constituant les nattes) à mettre en place sous l'ouverture du ponton.	Antea Group Antea Group ID VERDE	Semaine 31 Semaine 31 Semaine 31

<table>
<tr><th colspan="5">Travaux de valorisation du ru des Anorelles</th></tr>
<tr><td>C</td><td>Travaux préparatoires</td><td> 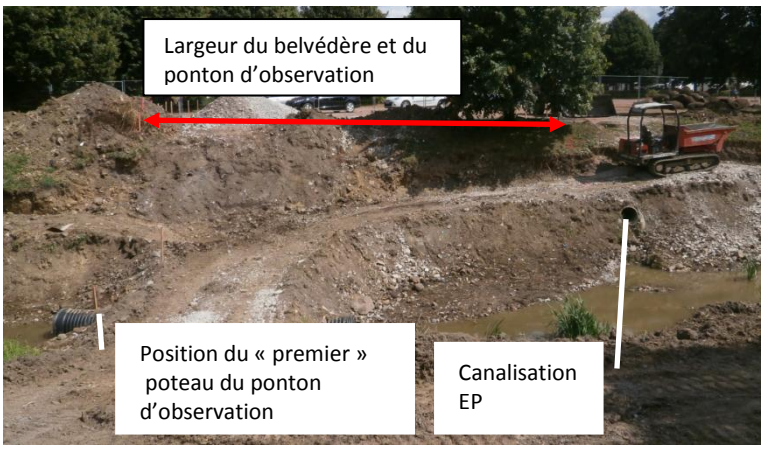

Emprise du belvédère et du ponton d'observation

Ponton d'observation et banquettes végétalisées</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>D</td><td>Planning prévisionnel</td><td>▪ Début des travaux de terrassement semaine 31.</td><td></td><td></td></tr>
</table>

Le maître d'œuvre

Le 27 juillet 2015

Guillaume KOESTEL | ANTEA GROUP